

# Petite histoire de la psychométrie et de l'évaluation à l'Université de Montréal dans le contexte de l'admission

## Avant-propos

*L'objectif à l'origine de la rédaction de ce bref document est de rappeler sommairement, à titre de témoin et parfois d'acteur privilégié, la petite histoire de la psychométrie et de l'évaluation dans le contexte de l'admission universitaire et tout particulièrement à l'Université de Montréal depuis 1964 jusqu'à présent. Toutefois, l'absence de documents d'archives ne permet pas de garantir l'exactitude temporelle des événements et activités relatés dans les lignes qui suivent.*

## La genèse

Au milieu des années 60, le système d'éducation québécois est sur le point de prendre un virage majeur. Jusqu'alors, le cours classique est la voie royale pour entrer dans les programmes universitaires menant à l'exercice d'une profession libérale notamment. Le Bureau d'immatriculation de la Faculté des arts exerce un certain contrôle sur les examens des collèges classiques afin de valider et garantir la qualité de la formation sanctionnée par un diplôme de Baccalauréat es arts émis par l'Université. Les admissions universitaires sont sous la responsabilité directe des facultés qui font chacune appel aux outils qu'elles jugent appropriés à l'exercice de leurs responsabilités. Ainsi, l'admission en Psychologie dépend des résultats scolaires et des résultats au test Barbeau-Pinard administré par le psychologue du collège.

Une Commission d'enquête sur l'éducation mise sur pied par le gouvernement libéral de l'époque, -la Commission Parent<sup>1</sup>- s'apprête à déposer un rapport qui va bouleverser le système d'éducation et entraîner la disparition des collèges classiques au profit des CÉGEPs. Un article<sup>2</sup> de la Loi des collèges stipulait que les universités s'engageaient à ne pas faire subir à leurs candidats des examens de même nature que ceux des collèges ce qui était une forme de reconnaissance de la validité de la formation dispensée dans les collèges. Mais, du même coup, les universités étaient privées de toute mesure commune des apprentissages. Peu après la création des CÉGEPs, le gouvernement approuvera la création du Réseau de l'Université du Québec afin d'accueillir les nombreuses cohortes de diplômés des collèges.

À l'Institut de Psychologie de l'Université de Montréal (Faculté de philosophie), le professeur Roger E. Lapointe, Ph. D. entreprend le développement de tests d'aptitudes pour répondre aux besoins d'évaluation des candidats de diverses facultés en faisant appel à des

---

1 Du nom de son président

2 Cet article est disparu lors d'une refonte ultérieure de la Loi des collèges tandis qu'une Commission d'évaluation des programmes des collèges était mise en place.

étudiants de recherche. C'est ainsi que naissent des épreuves de jugement, mémoire, habileté perceptuelle, raisonnement arithmétique, syllogisme, compréhension de texte, etc. Entre 1965 et 1972, des dizaines d'étudiants rédigeront des items destinés à alimenter les différentes épreuves. En 1966, l'Université approuve la création d'un nouveau service, le Service d'orientation et de test d'aptitudes (SOTA) qui deviendra en 1969 le Service d'évaluation, d'information et de Consultation de l'Université de Montréal (SEICUM).

### **Les Tests d'aptitudes aux études universitaires (TAEU)**

En 1972, en raison notamment d'une réorganisation des services aux étudiants, la section d'évaluation est placée sous la responsabilité du Bureau du registraire et devient le Service des tests d'aptitudes. L'Université approuve une entente contractuelle avec le Service de mesure et d'évaluation (SEMEV) du Ministère de l'Éducation. Le Service des tests d'aptitudes reçoit le mandat de poursuivre le développement et la validation des Test d'aptitudes aux études universitaires (TAEU), de rédiger les manuels d'administration et, à l'intention des étudiants, les guides de préparation et d'interprétation des résultats. Pour sa part, le ministère prend à sa charge l'organisation et l'administration de ces tests dans l'ensemble des collèges du Québec à une même date, la correction des tests et la transmission des résultats aux universités.

À l'automne 1974, le ministère de l'Éducation doit faire face à des manifestations étudiantes concernant notamment le régime des prêts-bourses. L'administration des tests dans les collèges fournit aux étudiants un moyen de pression sur le gouvernement. Sous la pression étudiante, le ministre de l'Éducation Cloutier se retire du programme de tests tout en laissant aux universités le soin de poursuivre le programme à leurs frais si elles le jugent utile. Par la suite, il y aura création de l'ANEQ : l'Association Nationale des Étudiants du Québec.

L'abandon des TAEU qui fournissaient une mesure commune de la qualité des candidats aux études universitaires a créé un vide dans certaines facultés. Dans les premières années d'existence des Cégeps, les règles relatives aux modalités d'évaluation, de formation des groupes-cours, de calcul des moyennes et des moyennes de groupe restaient à définir. L'absence d'uniformité était plutôt la règle. Dans ce contexte, l'évaluation des dossiers scolaires en vue de classer et sélectionner les meilleurs candidats posait problème. Chacune des méthodes en vigueur présentait ses limites et ses impacts négatifs : moyenne, cumulative, écart à la moyenne, etc. L'admission des filles était problématique: jusqu'en 1975<sup>3</sup>, un nombre limité de places leur était réservé en médecine, médecine dentaire, etc.

Suite à ces événements, le Service des tests d'aptitudes déménage dans les espaces du Bureau du Registraire au Pavillon administratif et change de nom : Section d'analyse et d'évaluation des critères d'admission. Son mandat consiste à poursuivre le développement, l'administration et la validation des tests d'admission au bénéfice des facultés qui souhaitent en faire usage, d'analyser la pertinence et la validité des critères de sélection utilisés pour la sélection des étudiants.

---

3 Année d'adoption de la Charte des droits et libertés

## La Cote Z

Lors du congrès annuel des professionnels en information scolaire et professionnelle au mont Gabriel - Dialogue -, le Directeur des admissions du Bureau du Registraire de l'Université de Sherbrooke, Jean-Robert Langlois<sup>4</sup>, manifeste son intérêt à mettre de l'avant un nouvel outil d'évaluation des candidats en raison de l'absence complète d'uniformité quant à l'évaluation des sortants des cégeps à partir des résultats scolaires. D'un commun accord, le concept statistique appelé «cote Z» est retenu comme voie de solution. Rappelons qu'en raison de l'absence d'un dispositif commun d'évaluation, le choix de la cote Z permettait d'éliminer divers biais possibles : disparités des mécanismes d'évaluation, des niveaux de difficulté des examens, des barèmes de correction, etc. Cette technique permet de rendre comparables des notes de toutes provenances. Avant de faire appel aux instances du ministère, Jean-Robert Langlois pilote une expérimentation de cette méthode d'évaluation en collaboration avec le Cégep Bois-de-Boulogne. En 1977, le dossier est présenté aux membres du Comité de liaison de l'enseignement supérieur et de l'enseignement collégial<sup>5</sup> (CLESEC) qui approuve la création d'un Comité d'implantation présidé par Jean-Robert Langlois.

Pendant trois ans, le Comité a défini les règles de calcul de la cote Z, précisé les mécanismes de transmission des notes entre les universités et le ministère à l'aide de rubans magnétiques transportés par autobus tandis que le ministère réalisait la programmation des traitements à effectuer. Pendant ce temps, la Commission des études de l'Université de Montréal approuvait cette nouvelle modalité d'évaluation des dossiers, ajustait les politiques d'admission en conséquence en tenant compte des dispositions de la nouvelle charte des droits et libertés qui interdisait toute forme de discrimination dont celle relative au sexe. Dans ce contexte, il était prévisible que le nombre de filles dans les programmes de santé allait croître progressivement puisque toutes les études, ici comme ailleurs, démontraient que les filles obtenaient en moyenne de meilleures notes que les garçons à l'école. Les informaticiens<sup>6</sup> de la Section d'analyse et d'évaluation mettaient au point la programmation de la nouvelle cote Z afin de rendre les résultats disponibles au personnel de l'admission. Plus tard, des restrictions budgétaires seront à l'origine du transfert des informaticiens vers le Centre d'informatique de gestion (CIG) alors que les psychologues seront intégrés dans le secteur des admissions.

En 1980, la cote Z est officiellement implantée dans le réseau de l'enseignement supérieur non sans provoquer une manifestation étudiante d'envergure; le Comité d'implantation est remplacé par un Comité de gestion des bulletins cumulatifs uniformes<sup>7</sup> (CGBCU) sous la présidence de Jean-Robert Langlois et ce jusqu'en 1985.

---

4 Il fut mon professeur de mathématiques au Collège St-Paul (Bois-de-Boulogne)

5 Dans les années 90, le CLESEC est devenu le CLES : décision logique puisque l'enseignement collégial fait partie de l'enseignement supérieur.

6 Il importe de souligner la contribution exceptionnelle de Pierre Rochefort pendant toute sa carrière au sein de la Section. À maintes reprises, il était la seule personne à supporter l'ensemble des traitements informatiques des dossiers : cote Z et test d'admission.

7 Ce comité deviendra ultérieurement le Comité de gestion des bulletins d'études collégiales (CGBEC)

En 1982-83, Yvon Bousquet, coordonnateur des admissions au Bureau du Registraire, accepte le poste qui lui a été proposé par la CREPUQ<sup>8</sup>. Jusqu'à sa retraite, il sera le gestionnaire privilégié des dossiers reliés aux admissions et assurera la coordination des opérations entre le MEQ et les universités concernant le traitement de la cote Z d'abord puis de la cote R dans les années 90. Il sera responsable de l'évolution des systèmes, de la documentation et de l'information auprès des instances concernées (ministère, collèges, universités).

En 1984, Jean-Robert Langlois se retire du dossier de la cote Z et le CLESEC confie au Directeur des admissions de l'UdeM la responsabilité de présider les réunions du Comité de gestion des bulletins d'études collégiales. Tout au long des années 80, diverses modifications sont apportées à la technique de calcul de la cote Z afin de standardiser, uniformiser davantage et peaufiner les processus sous-jacents : méthode de calcul des moyennes de groupe, notes contributoires, traitement des échecs, etc.. À l'Université de Montréal, plusieurs programmes en santé continuent d'utiliser les tests d'admission comme complément au dossier scolaire : généralement, le classement des candidats tient compte à la fois des résultats à ces tests qui valent 40% et de la cote Z (60%). Mais dans les autres programmes et les autres universités, c'est la cote Z qui constitue le principal outil de classement des candidatures quand cela est nécessaire.

### **L'indice de pronostic du rendement à l'Université (IPRU)**

Au fil des ans, divers gestionnaires des collèges manifestent une inquiétude grandissante à l'égard des effets de la cote Z sur le recrutement des meilleurs diplômés du Secondaire dans les programmes de sciences<sup>9</sup>.

Au terme d'une réunion du Comité permanent de révision des structures d'accueil (CPRSA) qui, comme son nom l'indique, devait périodiquement réviser et modifier les préalables universitaires pour répondre aux besoins des universités et des collèges, le représentant du Cégep Bois-de-Boulogne - Marc Cardinal -, Directeur des services aux étudiants, expose ouvertement, lors d'un dîner dans un resto grec de la rue Prince-Arthur, ses inquiétudes concernant le recrutement des étudiants dans certains programmes de son collège notamment. Il affirme et rappelle que la qualité de la clientèle diffère d'un programme à l'autre et d'un collège à l'autre comme en font foi les statistiques publiées par le Service régional d'admission de Montréal (SRAM). Les taux d'admission au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>e</sup> tour reflètent cette réalité. Or, en raison de ses propriétés intrinsèques, la méthode d'évaluation (cote Z) des sortants de collège aux fins de l'admission universitaire a pour effet d'éliminer toutes les différences entre ces groupes. En conséquence, il est loisible de penser que choisir un programme exigeant et sélectif peut affecter négativement la cote Z. Pour contrer cette conséquence fâcheuse, choisir un collège moins sélectif est perçu comme une voie pour obtenir une meilleure cote Z. Le raisonnement est imparable : pour un étudiant doué, il est théoriquement plus facile d'obtenir

---

8 Conférence des Recteurs Et des Principaux des Universités du Québec qui deviendra plus tard le Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI)

9 Maurice Hébert du collège Brébeuf fut un des premiers à réclamer des mesures concrètes en faveur du Baccalauréat international

une cote Z élevée au contact d'étudiants moins doués<sup>10</sup>. Pour préserver la qualité des programmes et des formations, il devient nécessaire de tenir compte de la qualité des étudiants inscrits dans les programmes et les collèges. Puisque les tests d'admission sont utilisés dans un nombre limité de programmes, il faut, à son avis, corriger la cote Z pour tenir compte de la qualité de la clientèle des collèges.

À la même époque, le doyen de la Faculté de Pharmacie faisait un constat désolant : les étudiants d'un même collège se retrouvaient systématiquement en situation d'échec malgré le fait qu'ils avaient été sélectionnés en fonction de leur performance scolaire telle qu'établie par la cote Z. Ces échecs pouvaient s'expliquer par des lacunes au niveau des apprentissages. Mais il était également possible que la propriété de nivellement propre à la cote Z en soit aussi responsable.

Mis au fait de ces questionnements et de ces constats, le vice-recteur à l'enseignement, le Dr René Simard, confie à l'Admission le mandat de vérifier les impacts de la cote Z<sup>11</sup> et de proposer, le cas échéant, une solution à ce problème. « Enfin, un problème intéressant ! », dit-il.

Après quelques mois de réflexion et d'expérimentations, un modèle prend forme.

Il faut rappeler qu'en raison de l'absence d'un dispositif commun d'évaluation, le choix de la cote Z avait pour effet d'éliminer deux biais principaux : disparité des niveaux de difficulté des examens, disparité dans les critères de correction. Cette technique comporte néanmoins un inconvénient : elle élimine aussi toutes les différences attribuables à la composition des groupes-cours, puisqu'elle présume que tous les groupes-cours sont de même force. Elle élimine également toutes les différences attribuables à la qualité des programmes.

Si l'Université de Montréal<sup>12</sup> avait eu accès aux résultats du Secondaire, elle aurait pu connaître la force des groupes-cours des différents programmes et tenter d'en mesurer les effets sur le rendement à l'université. Cette donnée faisant défaut, il fallait formuler une hypothèse qui se prête à l'épreuve des faits. Celle-ci a pris la forme suivante : si la force des groupes-cours n'a pas d'effets particuliers, on devrait donc s'attendre à ce que tous les étudiants ayant une même cote Z au collégial, peu importe leur programme ou groupe-cours, obtiennent à l'université des résultats similaires. Si, au contraire, la force des groupes-cours est un facteur déterminant, alors à cote Z identique, les étudiants appartenant à des groupes-cours forts devraient obtenir de meilleurs résultats à l'université que ceux de groupes-cours plus faibles<sup>13</sup>.

---

10 Lors de changements de programme ou de collège, des étudiants ont, de fait obtenus des cotes Z supérieures.

11 À cette époque, l'évaluation des apprentissages relevait des collèges et les universités respectaient cette règle.

12 Sauf indication contraire, le terme « université » désigne l'Université de Montréal.

13 En plus de la force des groupes, un effet « programme » ou « collège » pourrait aussi être en cause mais n'a pas fait l'objet d'un examen particulier.

Pour vérifier cette hypothèse, il fallait au préalable résoudre deux autres problèmes : les groupes d'étudiants des différents programmes universitaires ne sont pas nécessairement comparables; des programmes comme médecine exercent une sélection rigoureuse alors que d'autres admettent tous les candidats. De plus, même si elles reposent sur un système de notation commun, les distributions de notes à l'université ne sont pas nécessairement comparables d'un programme à l'autre. La solution retenue fut la suivante. Après conversion des notes en première année à l'université en cotes Z, il a fallu rassembler les cotes Z au collégial et à l'université de trois cohortes d'étudiants puis effectuer une conversion des résultats en s'inspirant de la méthode décrite par Forest et al.<sup>14</sup>. Ensuite, il ne restait plus qu'à comparer le rendement moyen au collège et à l'université des étudiants des divers programmes collégiaux et des divers collèges.

Les résultats de cette étude ayant démontré que la performance à l'université des étudiants en provenance de groupes-cours forts était supérieure à celle prévue par leur cote Z, un projet d'implantation d'un indice de pronostic du rendement à l'Université (IPRU) fut présenté au vice-recteur à l'enseignement qui par la suite, le fit adopter par la Commission des études (COMET) en 1989.

Pour la première fois, une université pondérait les cotes Z en fonction du programme et du collège de provenance, et ce, en toute transparence.

Certains établissements ont apprécié la nouvelle politique de l'Université de Montréal, d'autres moins. Une rencontre annuelle avec les conseillers d'orientation (CO) et les professionnels responsables en information scolaire et professionnelle (ISEP) des collèges a même fait l'objet d'un boycottage. Par ailleurs, une décision de la Commission d'accès à l'information a obligé l'université à remettre un tableau illustrant les différences de rendement observées, tableau que la Revue «Actualité» a introduit dans son premier Palmarès des collèges.

Après l'implantation de la cote de rendement au collégial (CRC ou cote R) en 1996, l'université a continué de calculer l'IPRU jusqu'en 2007 à seule fin de renseigner les collèges quant au rendement de leurs finissants après une année d'études à l'UdeM. Pour simplifier les calculs, la méthode originale a été remplacée en 1997 par une nouvelle méthode de calcul en tout point identique à celle de la cote R révisée en 2017.

### **La Cote R**

En 1993, de nouveaux programmes étaient implantés dans les CÉGEPs dont le DEC en Sciences, Lettres et Arts. En raison de sa nature et de ses exigences, ce dernier programme fut réservé aux finissants les plus performants du Secondaire. À titre d'exemple, la moyenne des notes au Secondaire des étudiants de ces groupes-cours était supérieure à 89%. Au terme de la première session de ce nouveau programme, le président du CLES<sup>15</sup> a demandé au CGBEC de préciser quelles étaient les chances que les finissants de ce programme soient

---

14 Forest, Claude et Huot, Guy, *Notes scolaires et test de rendement*, Bureau de l'évaluation, Commission des écoles catholique de Montréal.

15 Il était sous-ministre de l'éducation

admis en médecine<sup>16</sup>. Les données disponibles ont permis de démontrer qu'aucun finissant de ce programme ne serait admis en médecine sur la base de leur cote Z. C'était une catastrophe à la fois pour ce programme et surtout pour les étudiants qui avaient relevé le défi de s'engager dans un programme particulièrement exigeant. Séance tenante, le CGBEC était mandaté pour rechercher et proposer une solution satisfaisante à ce problème.

Un petit groupe de travail composé d'un représentant de la CREPUQ, du MEQ, du SRAM, des collèges et des universités a été constitué à cette fin. Diverses solutions ont été envisagées dont une reposant sur le modèle en vigueur à l'UdeM<sup>17</sup> mais fut rejetée par crainte que les étudiants les plus faibles des groupes forts se laissent porter par la force du groupe. Malgré la mise en commun de ressources du SRAM et du ministère, les données disponibles étaient très limitées du fait que les outils de traitements étaient à des années-lumière de ceux que nous connaissons aujourd'hui. La recherche d'une solution au problème a été réalisée par essais et erreurs qu'il fallait limiter dans le temps afin qu'une solution soit implantée dès l'arrivée d'une première cohorte de diplômés dans ce programme. La préoccupation du Comité était de trouver une solution ayant pour effet de garantir aux étudiants les plus performants les mêmes probabilités d'admission dans les programmes universitaires les plus contingentés peu importe la nature du programme préuniversitaire d'études collégiales.

Après plusieurs essais et simulations, un correctif à la cote Z a été proposé : il s'agissait d'ajouter à la cote Z une correction prenant en compte la force du groupe et un indicateur d'homogénéité uniforme pour différents groupes-cours. La formule était la suivante :

$$R = Z + \frac{Mgs - 75}{Hg}$$

Ainsi, pour un groupe-cours donné, il fallait rassembler les moyennes au Secondaire des étudiants de ce groupe puis en établir la moyenne (Mgs). Ensuite, il fallait calculer l'écart entre celle-ci et la moyenne de la population étudiante du Secondaire établie à 75 à cette époque. Finalement, cet écart était divisé par un indicateur d'homogénéité (Hg) soit par 10, 14 ou 18 selon que le groupe était fort (Mgs > 88), moyen (Mgs > 75 et ≤ 88) ou faible (Mgs < 75). Plus le groupe était fort, plus la correction était généreuse; à l'inverse, plus le groupe était faible, moins la correction était importante et elle pouvait même devenir négative lorsque la moyenne des notes au Secondaire était inférieure à 75.

Tous les membres d'un groupe-cours recevaient la même correction de sorte que dans un groupe fort, la correction pouvait atteindre une valeur de 1,6 qui, ajoutée à une cote Z de 2, donnait une cote R de 43 tandis qu'une cote Z de -2 permettait d'obtenir une cote R de 27. Le CLES ayant accepté la recommandation du Comité, la méthode proposée fut implantée en mars 1996 pour les admissions d'automne 96. Pour la première fois depuis la création des Cégeps, les Directions d'établissements (collèges et universités) et le Ministère de l'Éducation acceptaient que les mécanismes d'évaluation sous la responsabilité des universités tiennent compte des différences entre les caractéristiques de chaque groupe d'étudiants. Les

---

16 La cote Z minimale pour être admis dans ce programme était supérieure à celle de tous les autres programmes

17 IPRU

associations étudiantes principalement et quelques professeurs et professionnels ont publiquement manifesté leur opposition mais sans succès.

Lorsque la Commission des études a pris la décision d'utiliser la cote R comme outil de classement des candidats, elle a accepté en même temps de mettre fin au programme de tests d'admission. En raison de restrictions budgétaires sévères, cette décision a permis au Service des admissions de se départir bien à regret d'une activité jugée moins essentielle afin de préserver celles essentielles à sa mission<sup>18</sup>.

Dans les années qui suivirent, la méthode de calcul a fait périodiquement l'objet de révisions afin de tenir compte de certaines situations particulières (notes de 100, le traitement des échecs, cote R établie sur les cours servant à l'octroi du diplôme en plus des préalables, etc). L'une des premières modifications concernait le dénominateur (Hg) dans la formule : le CGBEC ayant constaté une augmentation subite et rapide du nombre de groupes-forts (Mgs > 89) sans justification apparente, le CLES a accepté la recommandation du comité à l'effet de ne retenir qu'un seul dénominateur qui fut établi à 14. Et pour compenser l'effet négatif de cette décision pour les groupes les plus forts dans les programmes reconnus (DEC SLA, BI), il fut décidé d'accorder une bonification de 0,5 à la cote R de tous les étudiants inscrits dans ces programmes.

### **La Cote R révisée**

Au début des années 2000, l'UdeM a introduit un mécanisme d'évaluation complémentaire pour les diplômés du BI afin de soutenir le maintien de ce programme et tenir compte de certaines évaluations qui n'entrent pas dans le calcul de la Cote R. Il s'agissait de la CRC-BI.

Malgré les améliorations qu'apportait la cote R dans le processus d'évaluation des candidatures, ses limites sont progressivement devenues perceptibles principalement par les Directeurs des services pédagogiques. Les personnes qui maîtrisaient le mieux ce dossier étaient conscientes des limites de cette méthode du fait qu'elle ne prenait pas en compte l'homogénéité des groupes ce qui était susceptible de pénaliser les étudiants plus faibles des groupes-forts notamment.

Entre 2006 et 2014, des professionnels de l'UdeM et à Brébeuf ont fait la démonstration des biais que comporte la cote R. Par la suite, le CGBEC obtient du CLES l'autorisation de documenter le problème et de proposer une solution. À cet effet, le ministère transmet à deux consultants, Richard Guay et Martin Riopel, les données nécessaires à la réalisation de la recherche. À partir d'un modèle mathématique, ils parviennent à démontrer à l'aide d'analyses sophistiquées réalisées avec des outils technologiques modernes la présence de biais et ses effets et à proposer une méthode de calcul de la cote R qui assure l'équité à l'endroit de tous les étudiants et de tous les groupes.

---

18 Il aurait fallu consentir des sommes considérables pour adapter les tests d'admission à une population étudiante de plus en plus multiculturelle.



La solution proposée retient la notion de force du groupe qui dépend de la moyenne des notes<sup>19</sup> au Secondaire des étudiants du groupe-cours, mais ajoute à celle-ci la notion d'homogénéité du groupe qui dépend de la dispersion des notes au Secondaire. La nouvelle formule de la cote R devient la suivante :

$$R = (Zx\sigma Sec) + \mu Sec$$

La cote Z d'un étudiant est d'abord pondérée par l'indice de dispersion i.e. de l'homogénéité de son groupe-cours puis on ajoute l'indicateur de la force du groupe-cours. Plus un groupe est homogène, plus l'indice de dispersion est petit et, par conséquent, plus les cotes Z pondérées des étudiants de ce groupe se rapprocheront de la moyenne. Ainsi, un groupe-cours ayant un indice de dispersion de 0,5 doit nécessairement être considéré très homogène : une cote Z de +2 deviendra égale à 1 ( $2*0,5$ ) et une cote Z de -2 deviendra égale -1 ( $-2*0,5$ ). Ainsi, les résultats des étudiants les plus forts et les plus faibles de ce groupe tendent à se rapprocher.

Cette nouvelle méthode d'évaluation a fait l'objet d'une présentation au CGBEC en 2014 puis au CLES. Après consultation de tous les intervenants, le calcul de la cote R révisée est par la suite autorisé formellement par le CLES en juin 2015 et implanté en février 2018 avec des mesures transitoires rétroactives. La cote CRC-BI propre au Baccalauréat international est abandonnée.

La nouvelle formule de calcul de la cote R ne devrait pas faire l'objet de révisions majeures dans le futur puisqu'elle présente l'avantage de s'ajuster automatiquement à tout changement qui pourrait subvenir dans la formation des groupes-cours. Toutefois, sa validité dépend essentiellement de l'uniformité et de l'objectivité des évaluations des étudiants dans les matières ministérielles du Secondaire.

## Conclusion

*Le texte qui précède relate des actions et des opérations ayant impliqué l'Université de Montréal au cours des 54 dernières années dans une de ses missions à savoir l'évaluation des dossiers des candidats à l'admission. Les décisions prises par l'institution en 1966 concernant le développement de tests d'admission ont eu pour effet de favoriser l'embauche de professionnels spécialisés en matière de mesure et d'évaluation. Par la suite, en regroupant ces professionnels avec ceux du secteur des admissions, l'Université de Montréal a pu jouer un rôle de premier plan dans*

---

19 C'est la moyenne des notes obtenues dans les matières ministérielles qui sert à définir le rendement d'un étudiant au Secondaire

*l'identification des problèmes d'évaluation à des fins d'admission et la recherche de solutions adéquates<sup>20</sup>.*

Fernand Boucher, Ph. D.  
13 décembre 2018

---

20 Curriculum et collaborateurs en lien avec le dossier «Psychométrie et Évaluation» à l'Université de Montréal

1964 : Étudiant en Psychologie à l'Université de Montréal  
1966 : Étudiant de recherche au S.O.T.A. à temps partiel  
1969 : Psychologue au S.O.T.A ou SEICUM  
1971 : Directeur intérimaire du Service des tests d'aptitudes  
1972 : Directeur du Service des tests d'aptitudes  
1975 : Responsable de la Section d'analyse et d'évaluation des critères d'admission  
1977 : Membre du Comité provisoire d'implantation de la cote Z  
1980 : Membre du Comité de gestion des bulletins cumulatifs uniformes  
1982 : Directeur du Service des admissions (Bureau du registraire)  
1982 : Membre du Comité permanent de révision des structures d'accueil  
1986 : Président du Comité de gestion du Bulletin d'études collégiales  
1996 : Registraire  
2006 : Retraite de l'UdeM  
2007 : Consultant à la SÉBIQ (CRC-BI)  
2014 : Consultant au BCI (nouvelle cote R)

Les collaborateurs de la première heure

Les patrons : Roger E. Lapointe; Claude St-Arnault, registraire; Jean-Marie Rondeau, registraire-adjoint à l'admission

Les collègues psychologues : Marie-Chantal Guédon, Raymond Belzil, Anne-Marie Girard, José Bourguignon, Rock Faulkner, Claude-André Dupras

Les agents d'admission qui ont conseillé plusieurs générations d'étudiants et évalués un nombre incalculable de dossiers.